



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 22 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'insertion économique des travailleurs handicapés :
des actions innovantes en Essonne favorisées par la loi du 1^{er} août 2018
« pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne a visité, ce jour, l'entreprise adaptée Log'ins. Co-crée en 2011 par l'association pour la réinsertion économique et sociale (ARES) et le groupe international de logistique XPO Logistic, sa spécificité repose sur l'emploi exclusif de personnes en situation de handicap.

Grâce à ce dispositif innovant, les salariés exercent des activités logistiques qui constituent un tremplin pour eux, au terme de leur parcours, maximum 2 ans, et forts de l'expérience et des compétences acquises, ils peuvent se diriger vers un emploi classique et durable.

L'entreprise est un modèle, le dispositif « tremplin » qu'elle applique a été repris dans la loi « Avenir Professionnel » adoptée début août 2018.

En 2017, l'entreprise emploie 95 salariés pour un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

En 2018, elle reçoit 652 000 € de subvention dont 460 000 € de la part de l'État (DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France) permettant le financement de 32 aides au poste. Au total en Essonne, en 2018, les moyens financiers consacrés par l'État aux 5 entreprises adaptées du territoire atteignent 2 733 263 € permettant ainsi le financement de 190 aides au poste.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne